M✦ MAVELYX

Facture électronique 2027

La check-list de l’artisan du bâtiment

Réception obligatoire depuis le 1er septembre 2026. Émission obligatoire au 1er septembre 2027 pour les PME, TPE et micro-entreprises. Les dates ci-dessous sont des repères conseillés pour être prêt à temps.

☐ **DÈS MAINTENANT**	Vérifier que vous recevez bien les factures électroniques de vos fournisseurs (obligatoire depuis le 1er septembre 2026).
☐ **D’ICI FIN 2026**	Compléter le SIREN de chaque client professionnel et l’adresse de chaque chantier dans vos fiches.
☐ **D’ICI FIN 2026**	Demander à votre logiciel par quelle plateforme agréée il émettra vos factures, et à partir de quand.
☐ **DÉBUT 2027**	Choisir votre plateforme agréée (liste officielle publiée sur impots.gouv.fr).
☐ **DÉBUT 2027**	Faire le point avec votre expert-comptable : option TVA sur les débits, e-reporting de vos ventes aux particuliers.
☐ **PRINTEMPS 2027**	Vérifier vos modèles de factures : catégorie de l’opération, adresse du chantier, mention d’autoliquidation en sous-traitance.
☐ **ÉTÉ 2027**	Envoyer une facture de test par votre plateforme agréée et vérifier sa réception.
☐ **1ER SEPTEMBRE 2027**	Émettre toutes vos factures entre entreprises en électronique.

Sources : economie.gouv.fr (« Tout savoir sur la facturation électronique pour les entreprises ») et impots.gouv.fr (« Facturation électronique »), consultés le 4 octobre 2026. Document informatif, à compléter avec votre expert-comptable.